

Information aux habitants de Curtilles

Election complémentaire à la Municipalité de Curtilles

Suite à la démission de Monsieur Félix Luder, Syndic, la Préfecture du District de la Broye-Vully convoque le corps électoral de la Commune de Curtilles pour élire une nouvelle personne à la Municipalité en date du

dimanche 15 mai 2022

Marche à suivre pour les personnes intéressées à se présenter :

- Les listes sont disponibles au greffe (sur rendez-vous au 079 / 687 64 58)
- Dernier dépôt des listes : lundi 04 avril 2022 à 12 heures précises au greffe (également sur rendez-vous ou durant l'ouverture du bureau communal)

Les listes doivent être déposées au greffe dûment complétées et signées par la personne candidate avec le soutien d'au moins 3 membres du corps électoral communal, domiciliés à Curtilles (les personnes suisses de plus de 18 ans et les personnes étrangères de plus de 18 ans, détenteurs d'une autorisation de séjour en Suisse depuis plus de 10 ans, dont depuis 3 ans au moins dans le Canton de Vaud).

Changement de procédure depuis cette année :

La loi a changé depuis le 1^{er} janvier 2022, ainsi la procédure « habituelle » d'une élection à la Municipalité regroupée sur une même journée jusqu'à l'élection à la Syndicature pour les communes avec Conseil général est remplacée comme suit :

- si une seule liste est déposée jusqu'au 04.04.2022 à 12 heures, l'élection de la personne candidate sera tacite et entrera en vigueur 3 jours après.
- si aucune liste n'est déposée ou si au moins deux listes sont déposées dans ce délai, le 1^{er} tour de l'élection aura lieu selon le système majoritaire le dimanche 15 mai 2022.
- si aucune personne candidate n'atteint la majorité absolue ce jour-là, un 2^{ème} tour aura lieu le dimanche 5 juin 2022.
- l'élection à la syndicature aura lieu, dès que la Municipalité sera au complet, des renseignements à ce sujet suivront en temps voulu.

Les détails de la convocation transmise par la Préfecture sont affichés au pilier public et ils sont publiés sur www.curtilles.ch

17.03.2022 La Municipalité